

**MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE****COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019**

**Date de convocation** : 18 novembre 2019

Le 25 novembre 2019, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

**Etaient présents** : Michel COLAS, Christophe GOURICHON, Pascal FERRAND, Alain PHILIPPE, Nathalie HUBERT, Alain AGATOR.

**Etait (ent) absent (s) excusé(s)** : Marie-Claude GUILLOT qui a donné pouvoir à Nathalie HUBERT, Marie SALLÉ qui a donné pouvoir à Alain AGATOR, Marie-Jo PERTUE a donné pouvoir à Michel COLAS.

**Etait (ent) absent (s) non excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Christophe GOURICHON

Le procès-verbal de la réunion du 21 octobre 2019 est adopté (7 pour, 2 contre)

DEL-201963

**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIATS EN FAVEUR DE LA LECTURE PUBLIQUE ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNE**

M. Christophe GOURICHON, Adjoint à la culture, expose que le Conseil Départemental a délibéré, dans sa séance du 10 décembre 2018, sur un nouveau partenariat avec les collectivités (et leurs bibliothèques) afin d'accompagner la lecture publique sur le territoire.

Ainsi, le Département (BiblioPôle) propose un nouveau conventionnement, à partir de la rentrée de septembre 2019, qui a pour objet de définir les engagements réciproques des parties en vue d'organiser les modalités de prêt de documents et les différents services mis en place par chacun des partenaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (6 pour, 3 contre),

- Autorise M. le Maire à signer la convention d'objectifs et de partenariats telle que présentée.

DEL-201964

**NUMEROTATION DE MAISONS DANS DES HAMEAUX**

M le Maire rappelle que la dénomination des voies et la numérotation des maisons a commencé depuis quelques années.

Il précise qu'elle doit se poursuivre et s'achever, notamment avec le déploiement de la fibre optique sur la commune, chaque habitation devant disposer d'un numéro.

Cette numérotation est également importante pour les services de secours, l'acheminement des courriers et colis...

Il présente ce qui a été étudié, auparavant, avec les habitants concernés.

Il ajoute que la numérotation, telle que répertoriée, à ce jour, peut évoluer en fonction des constructions et de la mise en application du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Il s'agit des hameaux suivants (listés par quartiers) pour lesquels seule une numérotation des habitations est affectée :

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Trainebois</li> <li>• L'Erable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Châruau</li> <li>• La Monièrerie</li> <li>• Les Petites Fontenelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Constantinière</li> </ul> <hr/> <ul style="list-style-type: none"> <li>-</li> <li>• Chemin de la Glacière</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rochambeau</li> <li>• Chemin de l'Hermitage</li> <li>• Moulin de Princé « Rochambeau »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Sourguinerie</li> <li>• Le Houx</li> <li>• Saint Martin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Grand Ducé</li> <li>• La Verrie</li> <li>• Le Hallier</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plisson</li> <li>• Les Maisons Neuves</li> <li>• Bellevue</li> <li>• Douet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chemin des Huttières « Le Clos des Plantes »</li> <li>• Chemin des Huttières</li> <li>• Le Clos des Huttières</li> <li>• La Mare La Lande</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pétigné</li> <li>• La Véronnière</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• La Chaussée Rouge</li> <li>• La Morinière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Noizé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Bagaudes</li> </ul>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (5 pour, 4 contre)

- Accepte cette proposition matérialisée sur les plans tels que présentés (numérotation à ce jour).
- Donne pouvoir à M. le Maire pour procéder à toute démarche administrative nécessaire relative à ce dossier.

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 26 novembre 2019



Le Maire

Michel COLAS